AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE

37 rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 Ariana

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE « ALT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **28 mai 2019**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **2 355 725 dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **94 229 actions** nouvelles gratuites, de nominal 25 dinars chacune, pour le porter ainsi **de 37 691 950 dinars** à **40 047 675 dinars**.

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour seize (16) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2019.

AIR LIQUIDE TUNISIE procèdera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits d'attribution et ce, en vue d'assurer le bouclage exact de l'augmentation susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital ainsi de procéder à la modification corrélative des statuts.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1er janvier 2019.

Cotation en bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **16 septembre 2019**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **16 septembre 2019** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 16 septembre 2019.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 16 septembre 2019.